

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 276**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

---

**OBJET**

Cession de l'Hôtel de Valbelle à Aix-en-Provence. Désaffectation et déclassement

---

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire  
Service Acquisitions et Recherches - Direction des Études de la  
Programmation et du Patrimoine  
1.25.55**

## **PRESENTATION**

Le Département est propriétaire de l'Hôtel de Valbelle, 24 rue Mignet à Aix-en-Provence qu'il a mis en vente, suivant la procédure validée par la Commission Permanente lors de ses réunions des 22 novembre 2004 et 11 décembre 2015.

Conformément aux procédures ci-dessus mentionnées, la société INOVALIS a été désignée comme acquéreur par délibérations de la Commission Permanente des 29 janvier et 27 mai 2016.

Jusqu'au 31 mai 2016, l'ensemble immobilier en question était mis à disposition de l'Etat, sous-préfecture d'Aix-en-Provence, au titre des lois de décentralisation.

Aujourd'hui, les services de l'Etat ont libéré ce site et l'ont restitué au Département.

Il convient donc, préalablement à la concrétisation de la vente, de constater la désaffectation effective du bien et de le déclasser du domaine public dans le domaine privé du Département.

## **PROPOSITIONS**

Compte tenu du départ des services de la sous-préfecture, de l'Hôtel de Valbelle sis 24 rue Mignet à Aix-en-Provence et de l'imminence de la signature des différents actes de vente dudit bien, il est proposé de constater sa désaffectation effective et son déclassement du domaine public dans le domaine privé du Département.

Les autres dispositions votées lors des délibérations n°36 du 29 janvier et n°78 du 27 mai 2016 restent inchangées.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

Ce rapport ne présente aucune incidence financière.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Bâtiments Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

